

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents** : 8

**Absents** : 2

**Pouvoirs** : 0

**Votants** : 8

**Séance du 20 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février l'assemblée régulièrement convoquée le 20 février 2024, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Mathieu BAECHLE, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Rémi SYLVESTRE

**Représentés:**

**Excuses:** Maryse NICOLAS

**Absents:** Michel BETIS

**Secrétaire de séance:** Maxime FAIRISE

---

**Ordre du jour :**

- Demande subvention ASD - Saint Nicolas 2023
- Renouvellement bail chasse
- Compte Administratif 2023
- Compte de Gestion 2023
- Questions diverses

**Objet: Subvention à l'association ASD - 2024 001**

Vu le courrier de l'Association Sport et Détente (ASD) en date du 02/12/2023 et reçu en Mairie le 05/01/2024 concernant une demande de subvention de 44 € (soit 4€ par enfant de moins de 11 ans) pour le passage du Saint Nicolas à la salle Maison Honoré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la demande de subventions de l'ASD pour un montant de 44 €.

**Objet: Location de la chasse communal - 2024 002**

Vu le bail de chasse conclu avec Mr HENRY François concernant le territoire de DAMAS AUX BOIS; Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail de chasse arrive à échéance le 30/06/2024. Monsieur HENRY François ne souhaite pas renouveler le bail à l'échéance.

Monsieur CHAUMONT Laurent résidant 105 rue des lavoirs 88130 CHAMAGNE se propose de louer le lot détaillé ci-dessous :

Consistance du lot : lot unique

Territoire communal : DAMAS AUX BOIS

Limites : Nord : FC d'ESSEGNEY

Sud : FC de LANGLEY

Est : FD de Terres

Ouest : FC de BATTEXEY

Numéro de parcelles : 1 à 3

Superficie : 6,97 ha

Monsieur le Maire propose un montant annuel de 236,64€ soit 34 € à l'hectare pour la location du bail de chasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- **ACCEPTE** de louer la chasse communale à Monsieur CHAUMONT Laurent
- **DÉCIDE** de fixer la somme annuelle de 236,64€ soit 34 € à l'hectare,
- **PRÉCISE** que la présente location est faite pour une période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2027
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant avec le locataire et la caution.

## **Objet: Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023 - 2024 003**

Le Maire ayant exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2023.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses de fonctionnement	83 110,88 €
Recettes de fonctionnement	123 684,82 €
Résultat 2023	40 573,94 €
Résultat de clôture	+ 139 000,72 €

<b>Investissement</b>	
Dépenses d'investissement	167 266,31 €
Recettes d'investissement	109 477,55 €
Résultat 2023	- 57 788,76 €
Résultat de clôture	- 65 428,62 €

Après en avoir délibéré (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT), le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'approuver le compte de gestion 2023 du receveur
- d'adopter le compte administratif 2023
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

### **Questions diverses :**

#### Projet budget 2024

Mr le Maire rappelle qu'il y aura lieu de prévoir les travaux du Pont St Romaric en investissement soit une somme TTC de 62 110,50 €, même si les subventions devraient s'élever à 50%, il y a lieu d'avoir suffisamment de trésorerie pour payer les factures relatives à ces travaux.

Espace St Romaric : des arbres sont à abattre, il sera demandé conseils auprès de l'agent de l'ONF lors de la prochaine séance du 5 mars. Il sera demandé un devis pour l'installation de la nouvelle table et le nettoyage du lieu.

Maxime FAIRISE aura à charge de demander un devis pour le débroussaillage des chemins ruraux.

Mathieu BAECHE nous a présenté un devis pour la réfection de la chaussée sortie de village rue E.Jeandin jusqu'au réservoir d'eau, montant H.T. 37 572,00 € Compte tenu de l'importance de la somme et de nos maigres ressources, nous allons devoir donner des priorités

La prochaine réunion du conseil est programmée pour le 5 mars 2024 à 18h30, il se fera en présence de l'agent ONF, qui viendra nous présenter le programme à venir pour les forêts communales.

Fin de séance à 22 heures 05

Fait à Avrainville,  
le 22/02/2024

Maxime FAIRISE

Michel FORTERRE

Secrétaire de séance

Maire de AVRAINVILLE